



Communiqué

TRAVAILLEURS SOCIAUX

**UNE REVENDICATION IMMEDIATE : RECONNAISSANCE DE LEUR
FORMATION AU NIVEAU II ET RECLASSEMENT EN CATEGORIE « A » TYPE**

**Toutes les conditions sont réunies. Ce reclassement relève de l'unique volonté
des Ministres de l'Enseignement Supérieur et des Affaires Sociales !**

La revalorisation des carrières en catégorie A des travailleurs sociaux de la FPE, de la FPH et de la FPT est au centre des revendications reprises par l'ensemble des agents concernés et des organisations syndicales.

De promesses non tenues en promesses non tenues, les ministères des gouvernements successifs n'ont de cesse que de reporter les négociations avec les organisations syndicales de la Fonction Publique.

FO considère intolérable le retard pris pour répondre à la revendication, de longue date, d'un reclassement en catégorie A. La situation a même connu une dégradation avec le décrochage avec la filière paramédicale après la réingénierie de ces formations.

Personne ne peut se satisfaire de cet état de fait, qui a été décidé par les pouvoirs publics. D'autant que le processus poursuivi ces derniers mois par les ministères des trois versants de la fonction publique consacre un traitement différencié d'une fonction publique à l'autre.

Rien ne justifie cette sous qualification statutaire et salariale des travailleurs sociaux.

Cinq nouveaux arrêtés, publiés cet été, totalement incompréhensibles !

Le 26 juillet 2013 (JO du 07/08/2013) ont été publiés les cinq arrêtés instituant le supplément au diplôme qui précisent la reconnaissance des qualifications (diplômes, acquis universitaires).

Les arrêtés mentionnent bien, au chapitre 8, l'alignement des diplômes post bac du Travail Social au niveau licence. Pour autant, les diplômes sont référencés au chapitre 5, comme restant de niveau III du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (bac +2), servant de base au positionnement dans les rémunérations.

Pour FO, cette sous valorisation, avec le maintien du classement en niveau III du RNCP, est inacceptable.

Toutes les conditions sont pourtant réunies. Ce classement ne relève que de l'unique volonté des Ministres de l'Enseignement Supérieur et des Affaires Sociales.

Ce dossier n'a que trop duré, l'exaspération est à son comble !

FO s'adresse solennellement aux différents ministres pour qu'ils mettent en application, dès maintenant, leur promesse de reconnaissance en niveau II de ces diplômes. Ne pas le faire déboucherait sur un conflit social.

L'UIAFP - FORCE OUVRIERE :

- Exige l'inscription immédiate des diplômes post bac du Travail Social au niveau II du RNCP, ouvrant conséquemment la reconnaissance au niveau licence et le reclassement des agents de la Fonction Publique à la catégorie A, avec revalorisation salariale.
- Revendique l'ouverture immédiate de négociations sur la revalorisation de l'ensemble des carrières des professions du Travail Social dans les trois versants de la Fonction Publique.

Paris, le 10 octobre 2013